



Dispositif de réglage de la position limite arrière des moyeux de roues de cycles.

M. TULLIO CAMPAGNOLO résidant en Italie.

Demandé le 13 juillet 1951, à 14^h 12^m, à Paris.

Délivré le 27 mai 1953. — Publié le 19 octobre 1953.

(Demande de brevet déposée en Italie le 16 juin 1951. — Déclaration du déposant.)

Pour régler la position limite en arrière du moyeu de la roue dans les encoches des plaques de fourche des cycles, on emploie ordinairement un élément d'arrêt en forme de patin, monté glissant dans l'encoche, cet élément comportant une pince à vis propre à être serrée sur les parois de cette encoche, de façon à pouvoir fixer ce patin dans la position désirée.

Mais cet arrêt, outre qu'il requiert une clef spéciale pour la fermeture et l'ouverture de la pince, en compliquant ainsi l'opération de réglage de la position du patin, est exposé au danger d'un relâchement de la pince provoqué par des vibrations ou des chocs, de sorte que le patin ne présente plus la sécurité nécessaire contre le glissement pendant la course du cycle.

Ces inconvénients sont éliminés par le dispositif d'arrêt, qui fait l'objet de la présente invention.

Ce dispositif est caractérisé en ce que dans un bossage pourvu d'un orifice longitudinal fileté, formé dans la partie curviligne de l'encoche ménagée dans la patte de fourche, est appliquée une vis pourvue d'une tête propre à constituer un arrêt pour le moyeu de la roue du cycle, cette vis étant combinée avec un ressort à boudin disposé sur elle entre la tête mentionnée et la surface intérieure de ladite partie curviligne de l'encoche, de façon à empêcher par sa tension une rotation non commandée de la vis dans l'un ou dans l'autre sens.

Il suffit ainsi de faire tourner la vis au moyen d'un tournevis ordinaire ou même à la main, dans l'un ou dans l'autre sens selon les cas, pour régler la position limite du moyeu de la roue du cycle, sans possibilité de déplacements fortuits.

L'objet de l'invention est illustré par un exemple de réalisation dans le dessin annexé, où :

La figure 1 est une vue en élévation d'une patte de fourche de cycle, pourvue du dispositif suivant l'invention;

La figure 2 en est une vue en plan.

Dans l'encoche de la patte de fourche 1, dont les branches 2 constituent le logement du moyeu de la roue du cycle, est ménagée, dans la partie curvi-

ligne 3 unissant les deux branches, un bossage 4, qui est pourvu d'un trou longitudinal fileté. Dans ce trou est appliquée une vis 5 avec tête 6 propre à constituer un arrêt pour le moyeu de la roue. Sur cette vis 5 est disposé un ressort à boudin 7, qui s'appuie, à une de ses extrémités, contre la tête 6 et, à l'autre extrémité, contre la surface intérieure 8 de la partie curviligne 3. La vis 5 s'étend hors de la patte de fourche et son extrémité arrière, de même que la surface frontale de sa tête 6, sont pourvues d'entailles pour l'introduction d'un tournevis. L'entaille 9 de la tête 6 sert pour le vissage de la vis 5 lors du montage; celle 10 de la surface frontale de l'extrémité de la tige sert pour son réglage, lorsqu'il doit être effectué.

Dans le dessin est représentée une patte de fourche avec encoche destinée à occuper sur le cycle la position de droite et pour cela pourvue à sa partie inférieure d'un support 11 pour attacher le tendeur de la chaîne, mais cela est indifférent pour le dispositif suivant l'invention, qui naturellement peut, sans modification, être également appliqué sur une patte de fourche gauche.

Par ce qui se réfère aux détails de construction et de forme du dispositif, ils peuvent différer de ceux représentés sur le dessin, tout en restant dans le cadre de cette invention.

RÉSUMÉ

1° Dispositif pour régler la position limite en arrière du moyeu de la roue, dans les encoches des pattes de fourche des cycles, caractérisé en ce que dans un bossage avec un trou longitudinal fileté, ménagé dans la partie curviligne unissant les deux branches de l'encoche est appliquée une vis pourvue d'une tête propre à constituer un arrêt pour le moyeu de la roue du cycle;

2° Cette vis est combinée avec un ressort à boudin disposé entre la tête et la surface intérieure de la partie curviligne, de façon à empêcher par sa tension une rotation non commandée de la vis dans l'un ou dans l'autre sens;

3° La surface frontale de l'extrémité de la tige

[1.040.852]

— 2 —

de la vis, s'étendant à l'extérieur de la patte de fourche, et la surface frontale de la tête de cette vis | sont pourvues d'entailles pour l'introduction d'un tournevis.

TULLIO CAMPAGNOLO.

Par procuration :

Cabinet J. BONNET-THIRION.

